



## Communiqué pour diffusion immédiate

Thetford, le 27 janvier 2021

### **REPRISE DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DES BÉNÉVOLES EN MATIÈRE D'IMPÔT ZERO CONTACT**

#### **A THETFORD MINES ET DISRAELI**

Désirant poursuivre la production de rapports d'impôts pour les personnes vulnérables, la Corporation de développement communautaire des Appalaches annoncent qu'elle offrira, **à compter du lundi 15 février prochain, le service d'impôt, zéro contact**, aux personnes à faible revenu qui respectent les conditions d'admissibilité suivantes :

- avoir un revenu de 25 000\$ pour une personne seule, de 25 000 \$ + 2000 \$ par enfant pour les familles monoparentales, de 30 000\$ pour un couple sans enfant et de 30 000\$ + 2000\$ par enfant pour un couple avec enfant.

Notez que les dossiers concernant une faillite ou un décès ne sont pas acceptés.

#### **Procédure pour le dépôt de documents**

La Corporation de développement communautaire des Appalaches invite les gens admissibles à rassembler tous leurs documents dans une enveloppe bien scellée en indiquant clairement sur l'enveloppe ; leur nom et un numéro de téléphone valide afin qu'un bénévole puisse les rejoindre pour compléter les informations nécessaires à la production des rapports d'impôts.

**Pour Thetford**, les personnes doivent venir déposer leur enveloppe dans un bac cadenassé prévu à cet effet situé à l'extérieur à l'entrée avant du Centre communautaire Marie-Agnès Desrosiers situé au 37, Notre-Dame ouest, Thetford Mines. (en face de l'église St-Alphonse)

**Pour Disraeli**, les personnes doivent se rendre au Centre J.N. Plante, 888, rue St-Antoine, Disraeli, (accès par la porte principale).

Il est également possible de poster vos documents à l'adresse suivante : CDC des Appalaches, bureau impôt bénévole, 37, Notre-Dame Ouest, Thetford Mines, G6G 1J1

« Il est important de savoir que toute personne qui accepte d'utiliser cette méthode de « **sans contact** » et qui remet ses documents, donne automatiquement l'autorisation de produire leurs déclarations de revenus et qu'elle dégage la Corporation de développement communautaire des Appalaches et ses bénévoles, de toute responsabilité.

### **Procédure pour récupérer ses documents**

Afin de toujours respecter les règles de distanciation sociale, la récupération des documents d'impôts se fera **sur rendez-vous seulement**. Une fois les déclarations terminées, les personnes recevront un appel d'un bénévole qui fixera, avec elles, un rendez- vous. Si les personnes ne reçoivent pas de téléphone, c'est que leurs déclarations ne sont pas terminées. Il est donc inutile de téléphoner.

Soyez assurés que toutes les mesures seront mises en œuvre afin de rendre le service d'impôt le plus facilitant possible tant pour la population à faible revenu que pour les bénévoles.

Nous remercions la population de leur compréhension en ces temps difficiles où nous devons être tous solidaires pour la santé de tous.

(30)

Carolle Duguay

Responsable du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt

CDC des Appalaches

418-755-0516